

1071 Saint-Saphorin, le 4 novembre 2025

Municipalite  
de  
St-Saphorin  
(Lavaux)

N/réf. : 102.1003



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses  
inscrit sur la Liste  
du patrimoine mondial  
en 2007

## **AU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SAPHORIN**

### **Préavis municipal no 446-2025**

**Demande de crédit – Chemins AF étape II - CHF 1'477'000.- TTC pour la  
réfection des chemins de la Plantaz, de Mont-de-Plan et du Bois-Jaccoud**

---

Dates des séances de la commission ad hoc :

26 novembre 2025, à 19h00,  
salle de Municipalité

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

## Historique

A l'automne 2018, votre Conseil approuvait le préavis municipal no 380 demandant un crédit de CHF 59'500.- TTC pour la réfection des sentiers des Riettes et du Pâquis. Il s'agissait de la première étape d'entretien des chemins viticoles.

Sur la base de l'étude présentant une vision d'ensemble des besoins de la commune selon un ordre de priorité défini, la seconde étape, qui fait l'objet du présent préavis, concerne les chemins suivants :

- Chemin de la Plantaz ;
- Chemin du Mont-de-Plan ;
- Chemin du Bois-Jaccoud.



Pour rappel, un syndicat d'améliorations foncières (AF) a permis de créer et rénover une grande partie des chemins viticoles de la commune il y a une trentaine d'années. Un entretien régulier est depuis réalisé sur le réseau routier communal pour éviter une détérioration de celui-ci.

L'inventaire global, réalisé en 2017, détaille les diverses problématiques telles que la réfection de chemins agricoles, la récolte et l'évacuation des eaux, la lutte contre l'érosion (construction de collecteurs nouveaux ou réfectionnés, remise à ciel ouvert et de ruisseaux), la mise en place d'un réseau écologique avec réalisation d'éléments fixes (haies, arbres isolés, etc.) ou encore une étude en aménagement du territoire coordonnée avec les améliorations foncières.

## Planification communale

La planification communale, réalisée en 2017, faisant état de l'inventaire des chemins agricoles et viticoles existants sur le territoire saint-saphorien et planifiant, sur une période d'environ 10 ans, les travaux à effectuer, était la suivante :

Etape	Planning	Chemin	Coût total selon estimation du bureau
1	2018 - 2020	Sentier des Riettes	CHF 60'552.-
		Sentier du Pâquis	CHF 56'098.-
		Chemin du Rocher	CHF 120'184.-
		Chemin de la Plantaz	CHF 205'100.-
2	2020 - 2024	Chemin d'En Cheseaux	CHF 226'076.-
		Chemin du Bois-Jaccoud	CHF 208'494.-
		Chemin du Mont-de-Plan	CHF 111'791.-
		Route de Cremières	CHF à estimer
3	2025 - 2029	Chemin des Rueyres	CHF 65'649.-
		Chemin du Mont	CHF 379'685.-
		Chemin de la Vignes-à-Gilles	CHF 62'988.-

L'étape 1 a été achevée en mai 2021. Elle comprenait uniquement la réfection des sentiers des Riettes et du Pâquis.

Pour cette seconde étape, la Municipalité propose de réaliser la réfection des chemins qui sont le plus dégradés, à savoir les chemins de Mont-de-Plan, de la Plantaz et du Bois-Jaccoud. Il est également prévu une remise en état du mur soutenant la route du chemin de la Plantaz.

Dans le cadre de ces interventions, il est proposé de profiter de ces travaux pour réfectionner le réseau d'évacuation des eaux pluviales, source également des dégradations rencontrées. Ces travaux rentrent dans le cadre d'amélioration foncière, s'agissant d'évacuation des eaux de la chaussée, pour garantir la pérennité des chemins.

Le rapport technique, annexé au présent préavis, détaille l'état de dégradation des trois chemins concernés et la méthode de réfection retenue.

### Travaux réalisés en sus à refacturer

La commune de Puidoux souhaite profiter de la réfection du chemin de Bois-Jaccoud pour le faire également sur un tronçon d'environ 60 m se trouvant son territoire communal.

Un propriétaire privé profitera de remettre en état, sur une longueur de 10 m, le mur lui appartenant au chemin de la Plantaz. Ces travaux sont à sa charge et lui seront refacturés à l'issue du chantier.

Les demandes de subventions se feront au bouclage des comptes de l'étape.

### Aspect financier

Le détail des coûts, établi sur la base des devis reçus, se présente comme suit :

Travaux de génie civil - Chemin de la Plantaz	503'522.80
Travaux de génie civil - Chemin du Mont-de-Plan	178'675.50
Travaux de génie civil - Chemin de Bois-Jaccoud	315'502.15
Travaux de réhabilitation mur soutenant le Chemin de la Plantaz	11'068.45
Travaux de génie civil - Chemin de Bois-Jaccoud (part de la Commune Puidoux)	44'627.20
Travaux de réfection de 6 m de mur Chemin de la Plantaz (part à charge du propriétaire privé)	25'583.50
Honoraire suivi par hydrogéologue (éventuel si demande de la DGE)	12'000.00
Honoraires du géomètre (implantation, rétablissement des bornes, immatriculation)	25'650.00
Honoraires pour prestations d'étude déjà réalisée (2023 à 2025)	71'430.90
Honoraires pour prestations de l'ingénieur civil	50'210.00
Relevés et mise à jour du SIG communal (EU, EC)	3'562.50
<b>Total HT</b>	<b>1'241'833.00</b>
Divers & imprévus 10%, arrondi	124'494.47
<b>Total HT global</b>	<b>1'366'327.47</b>
TVA 8,1%	110'672.52
<b>Total TTC, arrondi</b>	<b>1'477'000.00</b>

## Subvention

Après expertise de l'office fédéral de l'agriculture (OFAG), secteur AF, réalisée en 2017, il ressort que les taux de subventionnement provisoires pour ce genre de travaux sont divisés selon la localisation du chemin, en zone de plaine ou en zone de collines. Les taux provisoires applicables sont pour la zone de plaine de 30% de la part des AF cantonales et de 27% pour les AF fédérales. Pour les zones de collines, le taux se monte à 42% de la part des AF cantonales et à 30% pour les AF fédérales. Cela représente un total de 75% pour les zones de collines.

La subvention devrait donc s'élever à environ 60%.

A noter que ce subventionnement est rétroactif et couvre également les frais d'étude.

## Financement

Cette dépense sera financée par le compte d'investissement 61500.5010.00 « Routes communales – Chemins AF », puis activé à l'actif du Bilan sous le compte 1401.00 « Routes et voies de communications PA ».

La dépense totale sera amortie sur une durée maximale de 40 ans.

## CONCLUSIONS

Plaise dès lors au Conseil communal de prendre la décision suivante :

- vu le présent préavis municipal
- ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce projet
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

## LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- d'octroyer à cet effet un crédit de **CHF 1'477'000.- TTC** ;
- d'autoriser formellement la Municipalité à financer cette dépense par le biais de l'emprunt, aux meilleures conditions du marché ;
- d'amortir cette dépense, après subvention, sur 40 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
LE SYNDIC :  G. Vallélian  LA SECRETAIRE :  L. Negro-Chochard

Municipal à disposition de la commission : M. Gérald Vallélian, Syndic

**Annexe** : Rapport technique

Gemetris SA  
Grand'Rue 1  
1083 Mézières  
021 903 22 51  
infrastructures@gemetris.ch

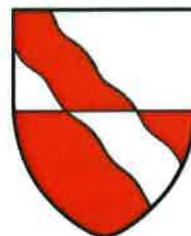
Commune de Saint-Saphorin (Lavaux)

**Chemins AF – Etape 2**

**Réfection du Chemin de la Plantaz –**

**Chemin du Mont-de-Plan - Chemin de Bois-Jaccoud**

***RAPPORT TECHNIQUE***



Mézières, le 30 septembre 2025

Chexbres  
Mézières  
Payerne  
[www.gemetris.ch](http://www.gemetris.ch)



ENTREPRISE AFFILIEE  
**ORDRE VAUDOIS  
DES GEOMETRES**



## Table des matières

<b>Table des matières</b> .....	<b>2</b>
<b>1 Préambule</b> .....	<b>3</b>
1.1 Contexte et planification .....	3
1.2 Etat des lieux des ouvrages existants.....	3
1.3 Localisation des ouvrages .....	4
<b>2 Route inventoriée</b> .....	<b>6</b>
<b>3 Région archéologique</b> .....	<b>7</b>
<b>4 Hydrologie</b> .....	<b>7</b>
<b>5 Aire forestière</b> .....	<b>8</b>
<b>6 Dimensionnement de la chaussée</b> .....	<b>8</b>
6.1 Essais in-situ .....	8
6.2 Valeurs structurelles selon VSS 40 324.....	9
6.3 Chaussée projetée .....	10
6.3.1 Coupe type pour la réfection avec stabilisation du coffre.....	11
6.3.2 Coupe type pour la réfection avec remplacement du coffre .....	12
<b>7 Réalisation des travaux</b> .....	<b>12</b>
7.1 Phasage des travaux .....	12
7.2 Méthodes.....	13
7.3 Collecte des eaux de surface .....	13
7.4 Eau potable .....	15
7.5 Autres services .....	15
<b>8 Financement</b> .....	<b>15</b>

# **1 PRÉAMBULE**

## **1.1 Contexte et planification**

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la deuxième étape du programme de réfection des chemins de type AF, planifiée sur un horizon de 10 ans. Cette initiative fait suite à la première phase des travaux, qui a permis la réfection du Sentier des Riettes et le Sentier des Pâquis.

De manière générale, l'agriculture/viticulture occupe une place importante dans le paysage communal, la viticulture couvre env. 30 ha, les terrains agricoles et les forêts complètent les presque  $\frac{3}{4}$  des surfaces dédiées à l'agriculture sur un total d'environ 90 hectares du territoire. Un réseau de 20 chemins de 2ème et 3ème classe, totalise environ 7,1 km, essentiels pour le déplacement et l'accès aux exploitations agricoles.

Conformément à la planification établie suite à l'expertise fédérale du 29 mai 2017, cette deuxième étape portera sur la réfection des chemins de Mont-de-Plan, de la Plantaz et du Bois-Jaccoud. Le présent rapport technique établit les constats des dégradations de ces trois chemins, présente la méthode de réfection retenue. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité du programme global visant à assurer la durabilité et la sécurité des infrastructures communales.

Pour d'avantage d'informations liées notamment à l'état général des chemins, le lecteur est renvoyé au rapport d'analyses laboratoire (GEME24EXPB – Saint-Saphorin – Rapport / GEME24EXPB – Saint-Saphorin – Annexes) en annexe de ce rapport. Quant à la planification sur 10 ans et la justification agricole pour ces travaux routiers, le lecteur est renvoyé à l'expertise fédérale en annexe du présent.

## **1.2 Etat des lieux des ouvrages existants**

Le Chemin de la Plantaz présente plusieurs dégradations nécessitant une intervention de réfection lourde afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage. Les autres deux chemins présentent des dégradations moins importantes, en contrepartie, plusieurs travaux de reprise d'eaux pluviales sont nécessaires, ainsi que le renforcement de la fondation qui ne réponds pas à l'état de la technique ni aux attentes en termes de portance.

Tout d'abord, on constate des marques d'usure du revêtement, révélatrices du passage quotidien de convoi agricole, poids lourds et autres véhicules. Cette usure altère le confort de l'utilisateur de la route mais également sa sécurité. De plus, certaines dégradations constatées accélèrent les processus de dégradations de la chaussée. Il a été constaté que certains accotements sont en mauvais état, particulièrement affectés par le croisement fréquent de convois agricoles. Ce trafic lourd a généré des affaissements et des dégradations significatives, compromettant l'intégrité des bords de route et posant des risques supplémentaires pour les usagers.

La fissuration et le faïençage sont principalement constatés sur le Chemin de la Plantaz. Ces dégradations, causées par les effets de gel et de dégel, caractérise un sol sensible à l'eau, rendent les surfaces vulnérables à une formation de nids de poules. Ce constat a été renforcé par des mesures de portance réalisées par le bureau Infralab, qui a révélé que la portance de la couche de fondation est insuffisante.

Enfin, une analyse a révélé une haute teneur en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) sur quelques endroits des chemins de la Plantaz et du Mont-de-Plan, ce qui engendre la nécessité d'éliminer les enrobés bitumineux dans une filière adéquate.

Face à ces constats, il est donc impératif de procéder à une réfection lourde de la chaussée afin d'assurer non seulement la durabilité des travaux, mais aussi la sécurité des usagers à long terme.

Il a été également prévu dans le préavis une remise en état du mur soutenant la route du Chemin de la Plantaz. (Joints, crépis, couvertines).

Un propriétaire privé profitera de remettre en état, sur une longueur de 10 m, le mur lui appartenant au Chemin de la Plantaz. Ces travaux seront à sa charge.

### 1.3 Localisation des ouvrages

Comme mentionné plus haut, les chemins retenus dans la 2<sup>ème</sup> étape de cette 3<sup>ème</sup> planification AF sont les suivants :

Chemins / Routes	Selon expertise fédérale		
	Largeur	Longueur	Subventions (TTC)
Chemin de la Plantaz	4.0m	550m	À confirmer
Chemin de Bois-Jaccoud	3.0m	360m	À confirmer
Chemin Mont-de-Plan	3.50m	260m	À confirmer

Tableau 1 : Localisation des ouvrages

La Commune de Puidoux souhaite profiter de la réfection du Chemin de Bois-Jaccoud par la Commune de Saint-Saphorin, pour le faire également sur un tronçon d'environ 60 m se trouvant son territoire communal.

Ci-dessous, les chemins qui sont le sujet de cette présente étape. La Commune de Saint-Saphorin souhaite profiter de ces travaux pour réfectionner le réseau d'évacuation des eaux pluviales, source également des dégradations rencontrées. Ces travaux rentrent dans le cadre d'amélioration foncière, s'agissant d'évacuation des eaux de la chaussée, pour garantir la pérennité des chemins.

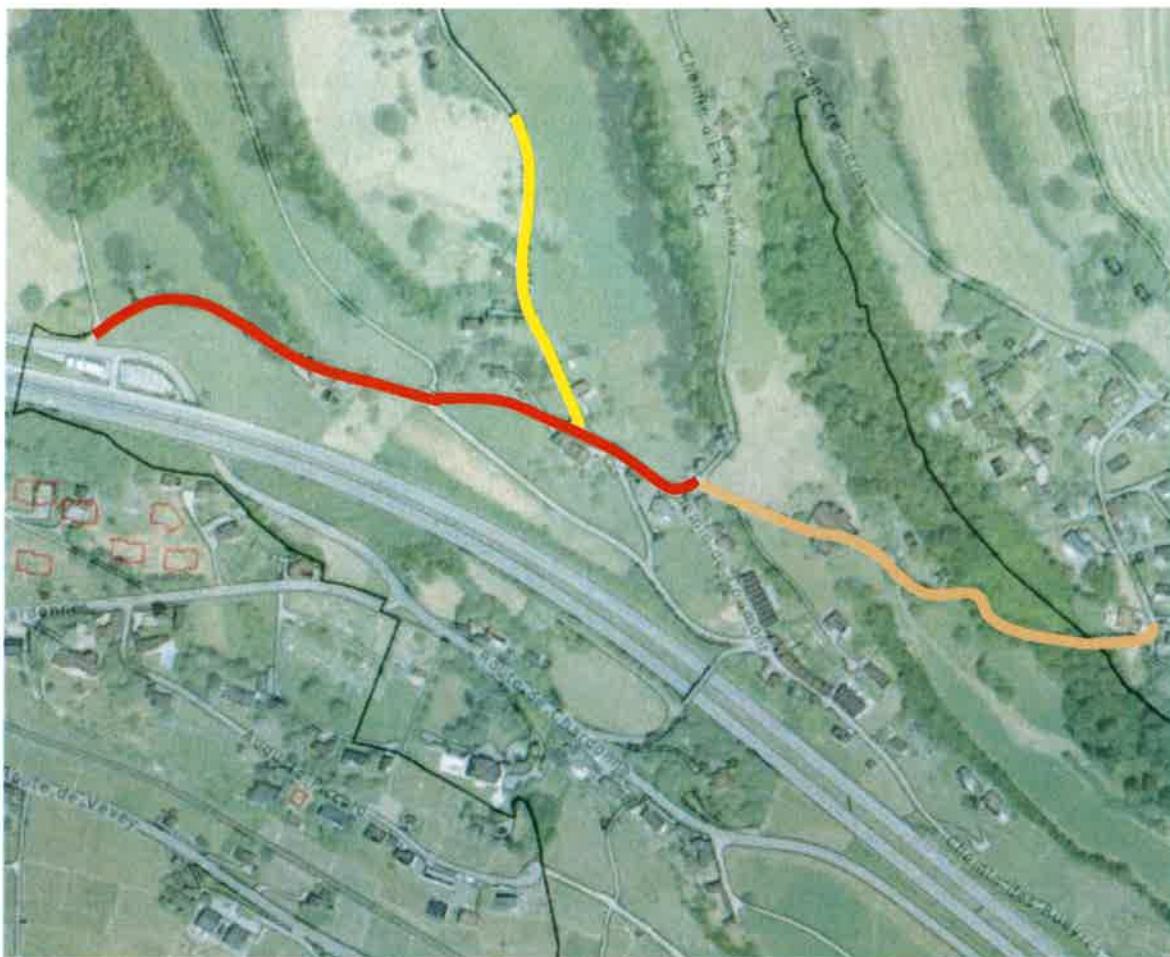


Figure 1 : Guichet Gemetris - Localisation des ouvrages

## 2 ROUTE INVENTORIÉE

Le Chemin de Mont-de-Plan est le seul répertorié dans l'inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS).

Le chemin fait partie d'un inventaire d'importance régionale, tracé historique.

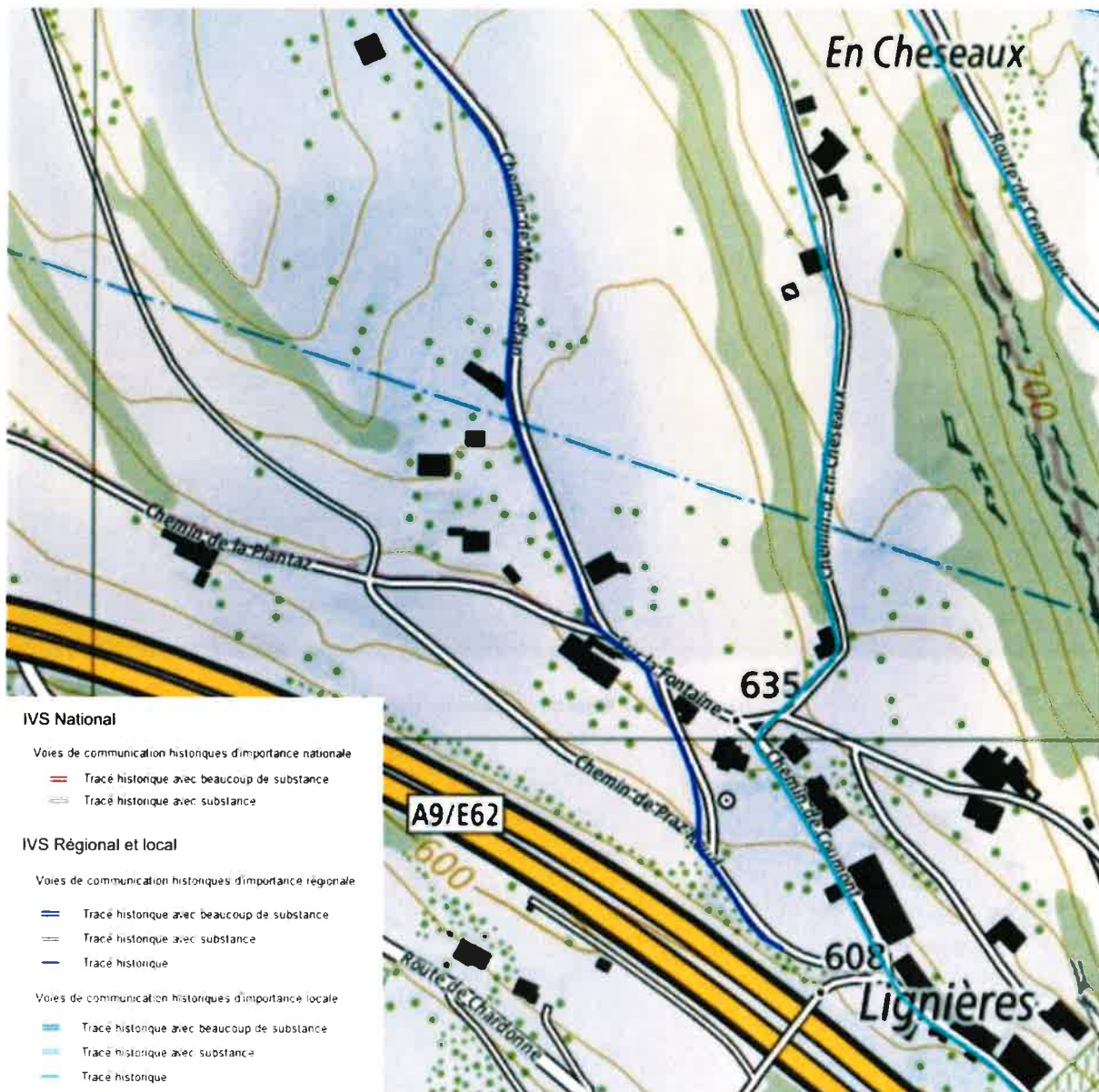


Figure 2 : map.geo.admin - Inventaire des voies de communication

	N° IVS	Importance	Remarque
Chemin de Mont-de-Plan	VD 340	Régionale	Tracé Oron/Saint-Saphorin

Figure 3 : Recensement historique

### **3 RÉGION ARCHÉOLOGIQUE**

Le Chemin de Mont-de-Plan se situe également dans une région archéologique inscrite (151/303). Une attention particulière sera nécessaire lors de la réalisation du projet. Le Canton doit se prononcer sur les mesures à mettre en place avant/pendant les travaux.

### **4 HYDROLOGIE**

Le projet est compris dans un secteur de protection des eaux Au et üB. Le Chemin de Mont-de-Plan en contrepartie contourne la zone S3 de protection des eaux. Le Chemin du Bois-Jaccoud traverse sur un certain secteur une zone S2 de protection des eaux.



Figure 4 : Carte des protections des eaux

## 5 AIRE FORESTIÈRE

Le projet réfection dans le Chemin de Bois-Jaccoud est en partie (~130 m) entourée d'aires forestières.

La réfection du Chemin de la Plantaz est touchée sur environ 20 m par une aire forestière. Celle-ci se trouve derrière un mur de soutènement en pierre.



Figure 5 : Carte avec les aires forestières

## 6 DIMENSIONNEMENT DE LA CHAUSSÉE

### 6.1 Essais in-situ

La Commune de Saint-Saphorin a récemment mandaté la société Infralab SA pour réaliser des mesures de portance et effectuer des sondages afin d'analyser les propriétés techniques du sol. Cette étude vise principalement à évaluer la sensibilité du sol à l'eau et son incidence sur les effets de gel et de dégel, qui peuvent entraîner des conséquences significatives sur l'intégrité et la pérennité des infrastructures routières. Les sondages ont également permis de déterminer si des travaux de réfection légères (proposés lors de l'expertise fédérale selon l'aspect visuel des chaussées) des chaussées étaient suffisants pour la pérennité des chemins.

Les essais ont montré que les sols présents sur les tronçons étudiés sont non seulement sensibles à l'eau, mais présentent également un degré de gélivité compris entre G3 et G4 pour deux des trois sondages. En outre, la portance de la fondation est insuffisante, nécessitant un renforcement pour garantir une durée de vie de l'ouvrage d'au moins 20 ans.

Par ailleurs, l'analyse des épaisseurs et de la composition de l'enrobé a révélé une épaisseur moyenne d'environ 11 cm (variant entre 6 et 17 cm), avec une teneur en HAP supérieure à 1'000 mg/kg pour 3 des 8 analyses réalisées. Cette concentration en HAP requiert une évacuation en décharge de type E. La planification des interventions tiendra en compte une optimisation des démolitions pour garantir un tri des matériaux, avant les mises en décharge.

## 6.2 Valeurs structurelles selon VSS 40 324

En considérant un sol de classes de portance S2 pour un trafic considéré jugé comme très léger T1 nous obtenons les valeurs structurelles. Certains sondages ont démontré que l'enrobé est posé directement sur le sol de fondation (ép. 9 cm). Ensuite nous prenons les coefficients selon la SN 640 324 pour la valeur structurelle de dimensionnement pour des matériaux présents dans la chaussée,  $2.4 \times$  épaisseur d'enrobé existant +  $0.75 \times$  épaisseur de grave existante +  $4.0 \times$  épaisseur de renforcement.

Sondage	SN <sub>erf</sub>	SN <sub>exist</sub>	Vérification
S1	59	$2.4 \times 6\text{cm} + 4.0 \times 3\text{cm} = 24$	$SN_{erf} \geq SN_{dim}$
S3	59	$2.4 \times 13\text{cm} + 4.0 \times 3\text{cm} = 38$	$SN_{erf} \geq SN_{dim}$
S2	59	$0.75 \times 25\text{cm} + 2.0 \times 7\text{cm} + 4.0 \times 3\text{cm} = 51$	$SN_{erf} \geq SN_{dim}$

Tableau 2 : Valeurs structurelles

Nous constatons que la solution de réfection proposée lors de l'expertise fédérale ne répond aux exigences de la norme.

### 6.3 Chaussée projetée

Comme précité, le projet de réfection légère ne respectant pas les exigences minimales des normes VSS, nous proposons de revoir les avis donnés lors de l'expertise fédérale. Nous préconisons donc une réfection totale sur les 3 chemins.

Pour le Chemin de la Plantaz, il a été prévu sur ~370 m de stabiliser l'infrastructure en place en ajoutant, si besoin, de la grave GNT 0/45, puis de mettre en œuvre une grave de réglage, type GNT 0/22, sur 5 cm, enfin, de poser un revêtement bitumineux monocouche de type ACT 16S sur 7 cm. Pour les ~127 m restants la gestion du trafic a été prise en compte dans l'étude, de ce fait la fondation sera renouvelée sur une épaisseur de 40 cm par de la grave GNT 0/45. Ainsi, la circulation pourra être maintenue en tout temps selon les phasages des travaux.



Photo 1 : Ch. de la Plantaz

Pour le Chemin de Mont-de-Plan, il a été prévu sur l'ensemble du chemin de stabiliser l'infrastructure en place en ajoutant, si besoin, de la gawe GNT 0/45, puis de mettre en œuvre une grave de réglage, type GNT 0/22, sur 5 cm, enfin, de poser un revêtement bitumineux monocouche de type ACT 16S sur 7 cm.



Photo 1 : Ch. de Mont-de-Plan

Pour le Chemin du Bois-Jaccoud, les largeurs du chemin et la typologie de celui-ci ne permettent pas une stabilisation mécanique sur l'ensemble du chemin. Donc il a été décidé d'opter pour un renouvellement de la fondation sur une épaisseur de 40 cm par de la grave GNT 0/45, puis de mettre en œuvre une grave de réglage, type GNT 0/22, sur 5 cm, enfin, de poser un revêtement bitumineux monocouche de type ACT 16S sur 7 cm.



Photo 1 : Ch. de Bois-Jaccoud  
Vers parcelle n° 550  
Largeur de la chaussée ~2.65 m



Photo 2 : Ch. de Bois-Jaccoud  
Dans l'aire forestière  
Largeur de la chaussée ~2.90 m

### 6.3.1 Coupe type pour la réfection avec stabilisation du coffre

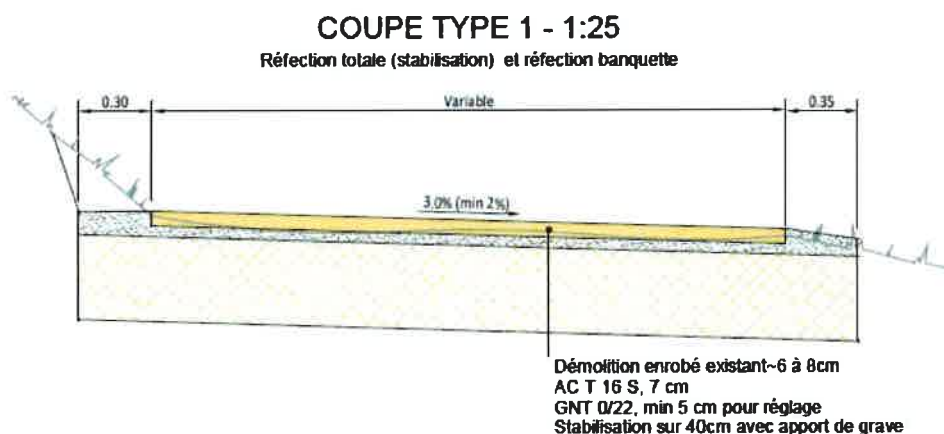


Figure 6.3.1 : Réfection par stabilisation du coffre

### 6.3.2 Coupe type pour la réfection avec remplacement du coffre

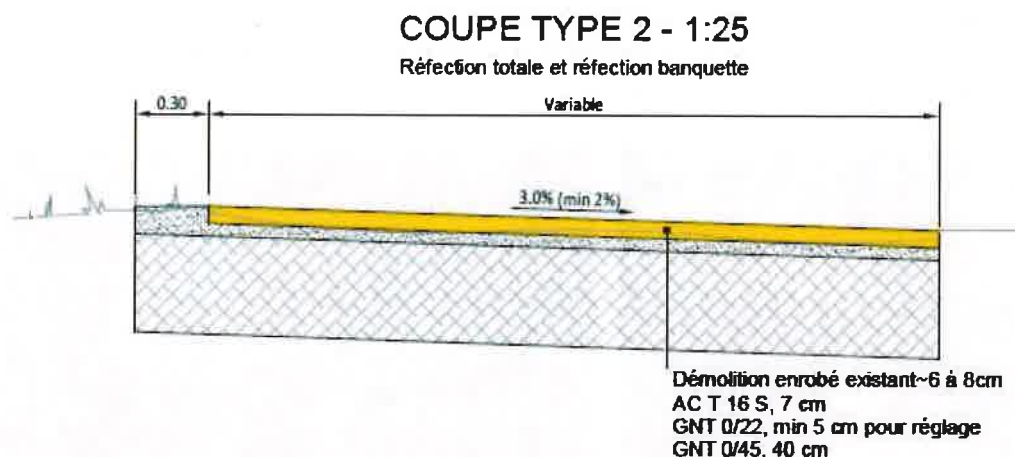


Figure 6.3.2 : Réfection avec remplacement du coffre

## 7 RÉALISATION DES TRAVAUX

### 7.1 Phasage des travaux

Le phasage des travaux a été réfléchi de manière à maintenir la circulation au niveau des carrefours, dans le but de maintenir au maximum les accès aux riverains, grâce à une méthode de réfection spécifique. En dehors de ces zones, la circulation sera interrompue selon les phases proposées, permettant de garantir la prise de la stabilisation (10 jours). Cette interruption par étapes, permettra ainsi de limiter l'impact sur les riverains tout en assurant un accès sécurisé aux zones nécessaires, notamment aux fermes qui requièrent un accès quotidien.

Chaque phase est donc organisée de façon à réduire au minimum les perturbations tout en garantissant l'avancée efficace des travaux.

Le lecteur est renvoyé au plan de situation pour prendre connaissance du phasage des travaux.

## 7.2 Méthodes

Selon les coupes types présentées au chapitre 6.3 et les travaux prévus, voici la planification des travaux :

*Pour les zones avec un coffre stabilisé :*

- Mise en place de la déviation pour l'étape ;
- Coupe du revêtement bitumineux ;
- Démolition des enrobés. Évacuation des matériaux en décharge selon la filière correspondante ;
- Réalisation des fouilles pour le changement des collecteurs d'eaux claires ;
- Pose de pavé pour délimiter la chaussée de certains accès privés ;
- Décapage de la terre végétale sur les accotements, mise en dépôt latéral ;
- Stabilisation des matériaux avec éventuels concassage du coffre sur 40 cm ;
- Réglage du coffre à l'aide d'une grave GNT 0/22 sur 5cm ;
- Pose d'un nouveau revêtement bitumineux monocouche de type ACT 16 S, ép. 7cm ;
- Mise en place de la terre végétale sur les accotements ;
- Fin de l'étape et dépose de la déviation.

*Pour les zones avec le remplacement du coffre avec de la GNT 0/45 :*

- Démolition des enrobés. Évacuation des matériaux en décharge selon la filière correspondante ;
- Réalisation des fouilles pour le changement des collecteurs d'eaux claires ;
- Renouvellement de la couche de fondation sur 40 cm avec apport de nouveaux matériaux GNT 0/45 ;
- Réglage du coffre à l'aide d'une grave GNT 0/22 sur 5cm ;
- Pose d'un nouveau revêtement bitumineux monocouche de type ACT 16 S, ép. 7cm ;
- Mise en place de la terre végétale sur les accotements ;
- Fin de l'étape et dépose de la déviation.

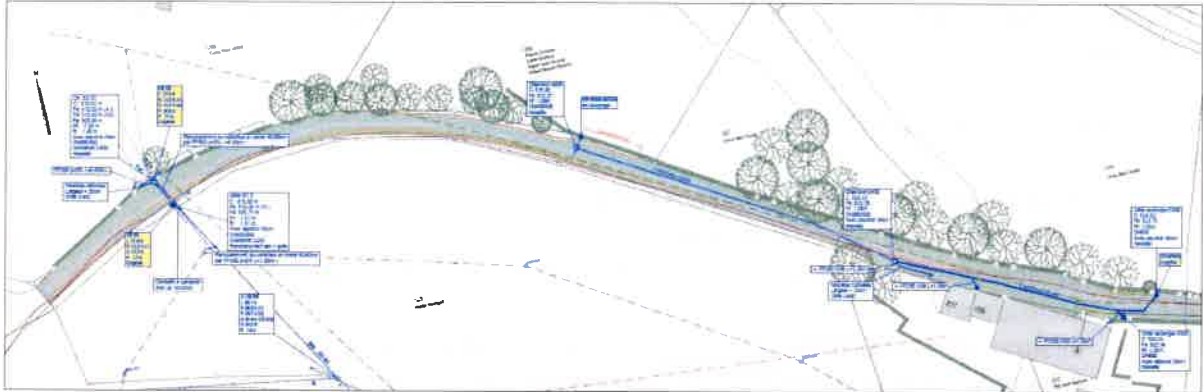
## 7.3 Collecte des eaux de surface

Des contrôles caméra ont été effectués pour confirmer la nécessité de réfectionner les réseaux d'eaux claires et un petit tronçon d'eaux usées sur les chemins. Compte tenu de l'ancienneté et de l'état des canalisations, le renouvellement des collecteurs est nécessaire et a déjà été intégré dans l'appel d'offres. L'emplacement des nouvelles grilles a été étudié afin de collecter de manière optimale les eaux de ruissellement et de chaussée. De plus, le profil actuel de la chaussée en toit, sera modifié en dévers simple, permettant ainsi de placer les grilles d'un seul côté, en fonction de l'inclinaison de celui-ci.

Le dévers projeté est de 3% pour garantir le bon écoulement des eaux de chaussée.

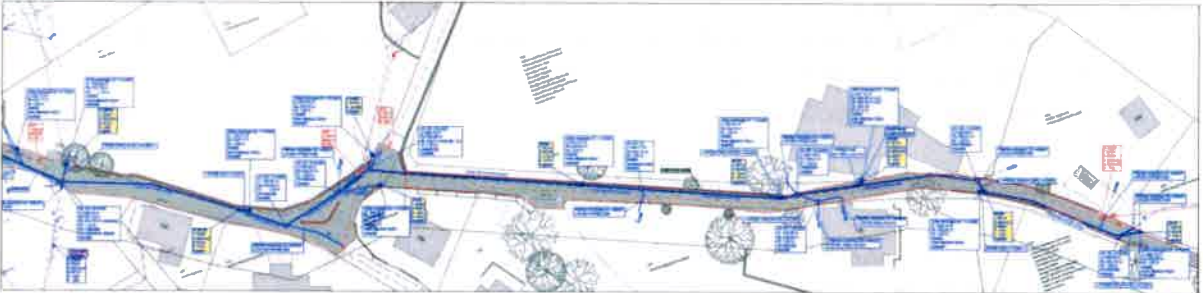
Collecteurs EC au Chemin de la Plantaz

SITUATION CHEMIN DE LA PLANTAZ 1/250

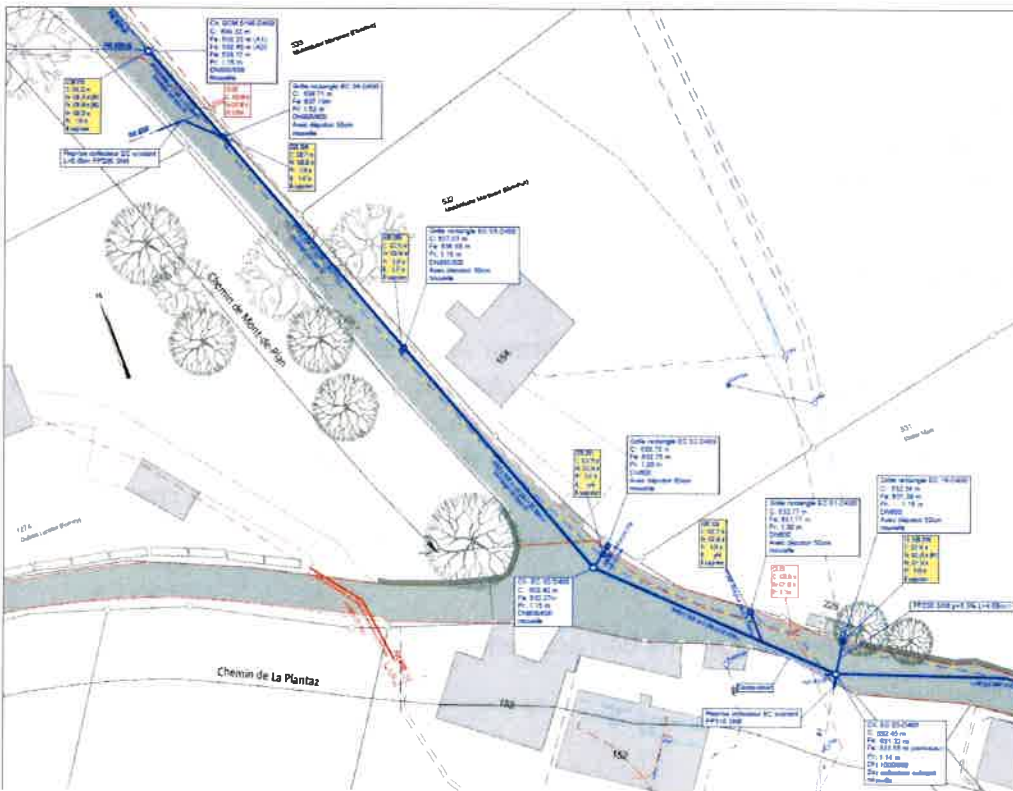


Collecteurs EC au Chemin de la Plantaz et au Chemin de Bois-Jaccoud

SITUATION CHEMIN DE LA PLANTAZ 1/250 ET CHEMIN DE BOIS-JACCOUD 1/250



Collecteurs EC au Chemin de Mont-de-Plan



#### **7.4 Eau potable**

Le bâtiment est trouvant sur la parcelle n° 522 au Chemin de la Plantaz est actuellement alimenté par la conduite d'eau potable du Service des Eaux de la Ville de Lausanne. Cette conduite sera mise hors service à l'horizon 2030 – 2035, selon les informations à notre disposition. La Commune a prévu, d'entente avec le Service des Eaux de la Ville de Lausanne, d'utiliser la conduite abandonnée afin d'y glisser un tube en PE afin d'alimenter ce bâtiment depuis le réseau de la Commune de Saint-Saphorin. Pour ce faire, il est prévu de créer 2 chambres, pour autant que cela est possible, une sur le branchement existant du bâtiment et une autre au croisement entre la conduite communale et celle du service des Eaux de la Ville de Lausanne, afin d'éviter d'exécuter des ouvertures dans la chaussée.

Le réseau d'eau potable existant est récent. Il ne nécessite pas de réfections.

#### **7.5 Autres services**

Les autres services ont été contactés afin de connaître d'éventuelles intentions de projet dans la zone de travaux.

### **8 FINANCEMENT**

Suite à l'appel d'offre qui sera lancé en procédure ouverte, les travaux seront adjugés à l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse c'est-à-dire, celle qui a reçu la meilleure notation sur la base des critères prédéfinis et en conformité avec la loi sur les marchés publics.

Les coûts des travaux sont couverts au fur et à mesure de leurs réalisations par la trésorerie communale ou d'un emprunt. Les travaux pour la Commune de Puidoux seront payés par la Commune de Saint-Saphorin et ensuite refacturés par la Commune de Saint-Saphorin à la Commune de Puidoux. Les demandes de subventions se feront au bouclage des comptes de l'étape. Le tableau financier par chemin sera remis à la DGAV lors de la demande de subvention.

---

Christophe Charbon  
Chef de projet - Technicien



Annexes : Plans des ouvrages

# GEMETRIS

GÉOMATIQUE  
INFRASTRUCTURES  
INNOVATION  
TECHNOLOGIES



## GÉOMATIQUE

Implantations · Piquetages  
Relevés · Enquêtes

*geomatique@gemetris.ch*



## INFRASTRUCTURES

Aménagements · Réfections  
Gestion des réseaux souterrains

*infrastructures@gemetris.ch*



## INNOVATION

Gestion de données · SIG  
Géoguichets

*innovation@gemetris.ch*



## TECHNOLOGIES

Implantations · Surveillance  
Contrôle de stabilité

*info@lgemetris.ch*